

LE COMBAT SYNDICALISTE



Octobre 2023 — N° 484
2 euros

Pour un SYNDICALISME de TRANSFORMATION SOCIALE



- La coopérative...
de la libre entreprise !!!
*Ou les dessous peu ragoûtants
de la coopérative d'activité et
d'emploi Alter-Bâtir* P.3-4

- Pour des services
publics autogérés P.5-6

- Écoles occupées :
et après ?
P.7-9

- Quel syndicalisme à
l'inspection du travail ?
P.10-12

- Et La Poste, elle est à
qui ? Elle est à nous !...
P.13-14

- ADMR : Faut tout
réclamer !
P.15-17

- La loi et l'ordre : monsieur
le garde des Sceaux en a
« ras-le-bol » P.18

- International P.19-20

- Culture P.21

- BD : Le discours du chat
noir : « grève » P.22

Ne plus souffrir du travail...

ÉDITO

Le capitalisme exerce sa violence sur les corps et les esprits partout, tout le temps, à des degrés divers et de différentes manières. Cette violence est synonyme de souffrance pour l'humanité, dans son immense majorité. La CNT, en tant que syndicat révolutionnaire s'occupe plus particulièrement de la souffrance au travail en prenant en compte le contexte dans lequel se déploie cette forme de souffrance en régime capitaliste, mode de production où travailleurs et travailleuses ne sont là que pour la valorisation du capital avec l'État comme garant du processus, de ses infrastructures, jusqu'à la répression. Dans ces conditions ce qui serait surprenant c'est qu'il n'y ait pas de souffrance au travail, un mot dont l'origine viendrait du bas-latin « tripalium », qui était le nom d'un instrument de torture.

Ces derniers temps, la souffrance au travail revient sur le devant de la scène et il n'est pas un institut de sondage, une compagnie d'assurance, une mutuelle, un média, sans oublier la sécu, les ministères du travail, de la santé et leurs officines qui ne fassent état de la montée « inquiétante » de l'absentéisme au travail sans bien sûr que les causes profondes soient questionnées ni même évoquées : dans la mesure où tous ces organismes sont intéressés directement ou indirectement à la bonne santé du capital et au rendement maximum des salarié-e-s, remettre en cause le travail en tant que tel, son contenu, sa finalité en régime capitaliste, reviendrait en effet à se tirer une balle dans le pied ! Chiffres à l'appui tels ceux de l'étude « Datascope », l'observatoire de l'absentéisme des assurances AXA, étude corroborée par la sécu, l'IFOP, Malakoff Humanis etc. on s'accorde donc sur le constat d'un « malaise » croissant dans le monde du travail, « malaise » d'autant plus alarmant qu'il gagne maintenant des catégories socio-professionnelles jusque là relativement épargnées (en apparence) : les cadres, petits et grands, mais aussi une tranche d'âge, les jeunes qui, de plus en plus nombreux, vont « au chagrin » à reculons.

Tandis que le secteur du Bâtiment détient toujours le triste record des morts au travail avec un mort par jour travaillé, soit plus de 200 décès par an, les arrêts maladie chez les cadres et assimilés, tous secteurs d'activités confondus, entre 2019 et 2022, ont connu une hausse significative (+41 %), une progression plus importante encore chez les jeunes de moins de 30 ans (+50%). Les projections pour 2023 confirment cette évolution, ce qui évacue d'emblée le covid comme principal responsable du taux d'absentéisme. Ces mêmes études révèlent l'augmentation de la durée moyenne des arrêts de travail, plus nombreux avec l'âge tandis qu'une autre enquête atteste que les femmes souffrent davantage que les hommes au travail car ce sont elles que l'on retrouve en majorité sur les postes les plus dévalorisés, les plus répétitifs et les plus mal rémunérés, elles aussi qui passent une grande partie de leur temps libre à s'occuper du foyer d'où une fatigue accrue des organismes et un impossible retour sur soi, conséquence directe de l'articulation entre capitalisme et patriarcat.

Pour l'État la réponse est simple, il est dans son rôle : la santé du Capital avant tout ! Et s'il lui arrive parfois de temporiser, dans sa forme même, il reste structurellement dépendant de l'économie. Donc, aucune illusion à se faire quant au futur « Pacte de la vie au travail », annoncé d'ici la fin de l'année par Emmanuel Macron surtout après avoir repoussé de deux ans l'âge légal de départ à la retraite, tandis que la chasse aux médecins prescripteurs de trop d'arrêts maladie selon le gouvernement, s'intensifie. Pour l'État (comme pour les assurances et les mutuelles) la messe est dite : il faut dans l'urgence réduire le coût des prestations santé versées aux assuré-e-s pour ne pas éroder la valorisation du Capital.

Quant aux syndicats traditionnels, s'ils ont fait preuve d'unité et d'une réelle capacité de mobilisation ces derniers temps, du moins dans la rue, eu égard aux récentes manif contre la retraite à 64 ans, on ne peut que regretter leur démarche qui globalement s'inscrit dans la logique du système sans en remettre en cause les fondements. Concrètement, pour ce qui concerne le travail, cela se traduit par un ensemble de revendications censées le rendre moins insupportable, qu'il s'agisse d'ergonomie des postes ou de l'organisation de son accomplissement, de la formation des managers au stress ou de l'élargissement des prérogatives des CSE en matière de santé au travail, etc. avec parfois de timides appels à la réduction hebdomadaire du temps de travail et le statu quo sur l'âge de départ à la retraite à 62 ans. Bref une démarche critique des conditions d'exercice du travail et non du travail en tant que tel, de son sens, de son contenu et de sa fonction en régime capitaliste.

Pour la CNT, bien qu'elle prenne ici et maintenant toute sa part dans la défense des intérêts matériels et moraux des salarié-e-s là où elle est présente, l'abolition du travail capitaliste passe nécessairement par l'abolition du capitalisme : il ne s'agit pas de souffrir moins en aménageant les conditions d'exploitation ou en composant avec les rapports de domination mais à terme de ne plus en souffrir du tout. C'est pourquoi nous revendiquons un autre futur débarrassé du patronat, de l'État et de la folle logique systémique d'accumulation sans fin d'argent qu'ils incarnent et perpétuent. La production consciente et collective d'une société répondant aux besoins fondamentaux de l'humanité qui ne sont pas que matériels, n'est pas une utopie : le capitalisme n'est ni une fatalité, ni la fin de l'Histoire et la lutte des classes pour l'abolir et abolir le salariat dans le même mouvement n'a pas dit son dernier mot.



CNT CONFÉDÉRATION
NATIONALE
DU TRAVAIL

Bureau confédéral
CNT 18 Avenue de Sierre
07200 Aubenas

www.cnt-f.org - Mèl : cnt@cnt-f.org

COMBAT SYNDICALISTE
CNT - 33 Rue des Vignoles,
75020 Paris

Directrice de la publication
Marie-Pierre Aiello
N° de CPPAP : 0623 S 0651

Rédaction
Combat-syndicaliste@cnt-f.org
33 rue des Vignoles
75020 Paris

Administration
cs-administration@cnt-f.org
C/O CNT 18 Avenue de Sierre
07200 Aubenas

Abonnements
cs-administration@cnt-f.org
C/O CNT 18 Avenue de Sierre
07200 Aubenas

**

Impression sur papier certifié
PEFC

Imprimerie de l'Étoile
ZA Sainte Anne 61190 Tourouvre

Les tâches apportant le Combat syndicaliste dans votre boîte aux lettres sont effectuées, après leur journée de travail, par des syndiqué-es.

LA COOPÉRATIVE ... DE LA LIBRE ENTREPRISE !!!

Ou les dessous peu ragoûtants de la coopérative d'activité et d'emploi Alter-Bâtir

Si vous êtes de celles et ceux qui veulent s'engager dans une reconversion professionnelle dans un métier du bâtiment, alors que vous venez certainement d'un univers totalement différent ; si vous êtes séduite ou séduit par un travail collaboratif au sein d'une entreprise de « l'économie dite sociale et solidaire » ; vous envisagez peut-être de rejoindre une coopérative d'activité et d'emploi.

Qu'est-ce qu'une coopérative d'activité et d'emploi ?

Comme l'indique la loi du 31 juillet 2014, les Coopératives d'Activité et d'Emploi ont pour mission d'accompagner le lancement d'activité des porteurs de projet. Elles permettent à leurs adhérent·es de bénéficier du statut d'entrepreneur·euse-salarié·e, qui permet au créateur d'entreprise d'exercer son activité en toute autonomie tout en bénéficiant d'un contrat avec la coopérative.

Au sein de la coopérative, l'entrepreneur·euse-salarié·e doit pouvoir ainsi disposer :

- D'un cadre juridique,
- D'une aide administrative et comptable,
- D'un accompagnement proactif individuel et collectif pour la gestion et le développement de son activité,
- Du suivi réglementaire pour la protection de sa santé et l'exercice de son activité en toute sécurité,



- Des conditions propices à l'échange et au partage entre les entrepreneur·euses-salarié·es d'une même CAE.

Au regard de ce programme alléchant et sécurisant, vous serez alors, si vous habitez en région parisienne, sûrement tenté·e de rejoindre la coopérative Alter-Bâtir.

Au regard de ce que l'on sait aujourd'hui, nous ne pouvons que vous mettre en garde !

- **Une entreprise qui aime « engranger » les porteur·euses de projet.**

Vous n'aurez certainement aucune difficulté à intégrer sous contrat CAPE, la coopérative

Alter-Bâtir qui aime tant gonfler ses effectifs.

Le Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE), qui est en effet la première marche à gravir pour espérer, un jour, accéder au statut salarié, n'est bien évidemment pas un contrat de travail.

Il doit seulement permettre de tester la viabilité économique de chaque projet en profitant de l'appui d'une structure accompagnatrice, mettant à disposition du créateur ou de la créatrice d'activité nouvelle : aide, moyens matériels et financiers.

Et c'est bien là que le bât blesse ! Passé la porte d'Alter-Bâtir, après les promesses mirobolantes et le contrat signé, le ou la titulaire de ce premier contrat CAPE va découvrir l'envers angoissant du décor, fait d'incompétence, d'absence d'accompagnement, d'exploitation entre coopérateur·trices, de mise en danger, de harcèlement et d'intimidation, voire de malversations financières...

■ Faux amis, fausses amies, vraies patron-nes

On s'aperçoit rapidement que derrière les fausses promesses de démocratie directe quelques coopérateur.trices se partagent la gérance et les biens et services, de l'entreprise pour le développement personnel de leur propre activité.

Ils et elles exploitent, sans vergogne, sur leurs chantiers, les coopérateur.trices entrant, ou rencontrant des difficultés pour développer leur propre activité, comme une main d'œuvre qualifiée à très bas coût (souvent au prix d'un manœuvre sans-papiers), tout en les humiliant (par des propos dépréciateurs sur leur savoir-faire), et les mettant en danger par des exigences de productivité et le non-respect de la sécurité élémentaire de chantier.

Les mêmes tiennent des propos édifiants concernant des « relations hiérarchiques » (présentées comme bienveillantes), n'ayant cependant pas lieu d'être entre coopérateur.trices, voire même en se revendiquant comme « patron-nes » (?!), se plaçant « au-delà du Code du Travail » (?!).

On est loin ici du projet émancipateur du mouvement coopératif, et fort près d'une relation libertarienne de l'exploitation par le travail.

■ Harceleurs, harceleuses, copains et complices

Il n'est pas bon, chez Alter-Bâtir, de se rebeller contre les initiateur.trices de ces pratiques.

Celle ou celui qui l'ose se retrouve alors l'objet de mise à l'écart, de perte d'espace de travail (au sein des ateliers communs), de harcèlement, de mesquineries diverses et variées d'un collectif de travail soumis à quelques grandes gueules, fortes de leur ancienneté ou de leur poste de pouvoir (gérant) au sein de la coopérative.

Toute tentative de négociation ou de conciliation est alors phagocytée par la mise en place de fausses instances, où coquins, copains et complices maltraitent et mettent en danger l'équilibre psychologique de leurs victimes.

■ Un résultat désastreux

Le Syndicat Unifié du Bâtiment (CNT-f) a pu ainsi recueillir plusieurs témoignages de travailleur.euses personnellement – voire gravement –, (voire gravement) atteintes, par cette expérience au sein d'Alter-Bâtir, démontrant la nature systématique de cette maltraitance, particulièrement active sur des travailleur.euses fragilisé.es et vulnérables dans ce moment de reconversion professionnelle.

Avoir reçu majoritairement des témoignages de la part de femmes (ce qui n'exclut bien évidemment pas le fait que cette souffrance au travail touche aussi des hommes), ne peut que nous révolter sur une forme de harcèlement patriarcal, qui tendrait à éloigner les femmes de notre industrie, alors même qu'Alter-Bâtir cherche à intégrer beaucoup de femmes, afin d'obtenir, et de maintenir, une

subvention spécifique du Fond Social Européen (FSE).

Malgré une mise en garde formelle du Syndicat Unifié du Bâtiment (CNT-f) à l'entreprise, pour faire cesser ces agissements condamnables, il semble que cette dernière ne veuille agir pour y mettre immédiatement un terme. C'est pourquoi le syndicat a décidé de médiatiser cette situation de mise en danger d'autrui, et d'accompagner toutes les victimes qui le souhaiteraient à engager toutes les poursuites judiciaires nécessaires.

Syndicat Unifié du Bâtiment,
des Travaux Publics, du Bois, de
l'Ameublement et des Matériaux
de Construction de
la Région parisienne

Si vous êtes victime de situations comparables chez Alter-Bâtir ou ailleurs, n'hésitez pas à rejoindre notre groupe de parole « Souffrance au travail », ouvert à toutes et tous (sans obligation ni engagement), se réunissant (sur inscription préalable), un samedi par mois, au 33 rue des Vignoles à Paris.

Contact : sub2@wanadoo.fr



POUR DES SERVICES PUBLICS AUTOGÉRÉS

Les services publics sont un bien commun pensé pour nous protéger du capitalisme. C'est pourquoi les libéraux de tout poil n'ont de cesse de les attaquer continuellement.

La manœuvre la plus connue depuis des décennies : baisser les budgets et les effectifs afin de diminuer leur efficacité et ainsi légitimer les privatisations.

Après avoir attaqué les droits des travailleuses et travailleurs dans le secteur privé, le secteur public est passé lui aussi à la casserole libérale : réforme de 2019 baissant la représentativité des syndicats ; attaque sur le droit de grève ; prime à la tête du client, hausse des privatisations (appelées délégation de service public) ; hausse des contrats de droit privé pour remplacer les titulaires (en 2018, 40 % des titulaires ont plus de 50 ans) ; hausse du temps de travail...

De nos jours, le numérique permet d'accentuer encore plus cet état de fait. En ville comme dans les campagnes, le capitalisme utilise l'argument de moderniser les services afin d'enfoncer le clou libéral encore plus profond. L'exemple le plus parlant est l'arrivée des

conseiller·e·s numériques. Les missions, pour ces travailleur·euse·s, sont totalement en adéquation avec les mutations de la société, mais leur statut est entièrement précaire dépendant des financements de l'État (services civiques, CDD, CDI de chantier...).

Malgré l'opposition quasi unanime des syndicats de la fonction publique aux réformes libérales de ces dernières années (retraites, 1607 heures, réforme de 2019, fin du CHSCT...) force est de constater que le rapport de force reste toujours du côté de l'État et des employeurs publics. Pire, localement, de nombreuses

organisations syndicales sont engluées dans la cogestion patronale, précarisant de fait les travailleuses et travailleurs du public.

Pour en finir avec ces reculs de nos droits et pour développer l'anarcho-syndicalisme et le syndicalisme révolutionnaire dans les services publics les syndicats CNT ont créé en 2017 la Fédération des Travailleuses et Travailleurs Territoriaux (FTTT). L'objectif est qu'avec l'outil du syndicat, les travailleuses et les travailleurs reprennent en main leur destin et utilisent largement leurs droits syndicaux confisqués par les syndicats réformistes.



Les revendications de la Fédération CNT des Travailleuses et Travailleurs de la Territoriale FTTT parlent d'elles-mêmes :

- titularisation sans condition des précaires : à même travail, même statut et même salaire !
- multiplication des régies publiques (eau, électricité, transports...);
- accès gratuit pour toutes et tous aux services publics ;
- baisse du temps de travail ;
- contrôle des négociations par la base (assemblées générales souveraines) ;
- représentant·e·s syndicaux·ales révocables à tout moment et refus des permanents ;
- indexations des salaires sur l'inflation.

Concrètement comment s'organise-t-on dans sa collectivité ou son établissement public ? Petits rappels sur les droits syndicaux de base :

- Quelle que soit ta filière (excepté celle de la police municipale), ton poste (sauf dans la filière police) et ton statut (titulaire ou non), tu peux te syndiquer à la CNT (via un syndicat local ou via la fédération). L'employeur n'est pas tenu de savoir qui est syndiqué·e ou pas.
- À partir de 2 travailleuse·eur·s, vous pouvez déclarer une section syndicale dans votre établissement en passant par le syndicat CNT de ton département, de ta région ou par la fédération FTTT. Un seul nom sera connu de l'employeur : le représentant

ou la représentante de la section syndicale (RSS).

- La création d'une section donne le droit d'affichage, de tractage et l'organisation de réunion syndicale. Il est possible également d'avoir une adresse mail pour la section et de communiquer sur toutes les boîtes professionnelles (même s'il est rare de voir que l'intégralité des travailleur·euse·s en disposent).
- Dans les collectivités/établissements de plus de 500 agent·e·s, une section a droit à un local syndical distinct des autres syndicats, même sans être dite « représentative », donc sans aller aux élections professionnelles tous les 4 ans.

C'est nous qui travaillons, c'est nous qui décidons, alors n'attends plus, organise-toi et syndique-toi !

Fédération CNT des
Travailleuses et
Travailleurs Territoriaux



Juridique

L'Union des Syndicats CNT de la Loire met à disposition une petite brochure (12 pages) de résumé juridique à destination des saisonnier·e·s agricoles.

Disponible en version francophone et hispanophone

Saisonnier.e agricole



C'est quoi mes droits?

Contact : cnt42@cnt-f.org

Chères lectrices, chers lecteurs

Plusieurs changements d'ordre technique sont en train d'intervenir au « Combat Syndicaliste. »

La précédente équipe de rédaction, aux manettes depuis le dernier congrès, avait décidé d'arrêter leur mandat cet été dernier.

L'équipe de « L'Écho Syndical » bulletin de la CNT Région Parisienne s'est proposé de reprendre le mandat afin d'assurer une certaine continuité de la parution du « Combat Syndicaliste » qui est l'organe confédéral de la CNT.

Compte tenu de nos forces militantes, nous avons proposé de sortir deux numéros d'ici la fin de l'année, date à laquelle le prochain congrès des syndicats de la CNT se réunira. À cette occasion le congrès désignera, le cas échéant, une nouvelle équipe.

Au niveau de la forme, le Combat Syndicaliste sortira en couleur comme sortait « L'Écho Syndical ».

Les lectrices et lecteurs de L'Écho Syndical, pendant cette transition, recevront pendant 3 mois et gratuitement Le Combat Syndicaliste.

À l'issue de ces 3 mois, l'administration du « Combat Syndicaliste » leur proposera un abonnement payant.

Pour les abonné·es au « Combat Syndicaliste » à qui il manquera deux numéros, l'abonnement sera prolongé d'autant.

En espérant avoir été clair·es, nous restons néanmoins à votre disposition pour tout renseignement.

Rédaction du Combat Syndicaliste et
Administration du Combat Syndicaliste

combat.syndicaliste@cnt-f.org
administration@cnt-f.org

Écoles occupées : et après ?

En Isère, dans l'agglomération grenobloise, l'intersyndicale "Enfants migrant·e·s à l'école", composée des syndicats CNT, SUD et FSU, a publié un bilan de la riche année scolaire écoulée (2022-2023).

Chaque matin en France, des milliers d'enfants vont à l'école après avoir passé la nuit à la rue. En juin 2023 encore, plus de 1 800 enfants dormaient dehors quotidiennement, faute de proposition d'hébergement par le 115 (estimation basse, basée sur les appels au 115).

En cause :

- un parc d'hébergement d'urgence largement insuffisant qui ne permet pas de répondre aux besoins ;
- une augmentation record du nombre d'expulsions locatives ;
- un parc d'hébergement d'urgence largement insuffisant qui ne permet pas de répondre aux besoins ;
- une augmentation record du nombre d'expulsions locatives ;
- une crise du logement, marquée par une pénurie de logements sociaux accessibles, dont les enfants sont des victimes collatérales.

Dans l'agglomération grenobloise, par le biais des recensements du CCAS de Grenoble et du Silef (Service Isérois de Lutte contre l'Exclusion des Familles, qui fournit un accompagnement social aux familles dites en « situation administrative complexe ») **nous savons qu'environ 400 enfants ne bénéficient pas d'un hébergement stable** (mais vivent à la rue, en squat, bidonvilles, hébergé.e.s chez des tiers) dont 230 sur la seule ville de Grenoble recensé.e.s au début du mois de juillet 2023.

Face à ces manquements, des collectifs (composés de parents d'élèves, de personnels de

l'éducation nationale, d'associations, de syndicats et de citoyen·ne·s) se mobilisent sans relâche auprès des élèves sans toit et de leurs familles pour défendre leurs droits et leur permettre d'accéder à une solution d'hébergement. Lorsqu'aucune solution n'est trouvée et afin de faire pression sur les institutions publiques défaillantes pour qu'elles respectent le droit, des familles sont mises à l'abri dans les écoles et les gymnases. Ce fût le cas durant l'année scolaire

« Lorsqu'aucune solution n'est trouvée et afin de faire pression sur les institutions publiques défaillantes pour qu'elles respectent le droit, des familles sont mises à l'abri dans les écoles et les gymnases. »

2022-2023 dans plusieurs villes de France : à Lyon, Paris, Rennes, Strasbourg, Grenoble, Bordeaux, Tours...

Un réseau national d'aide aux élèves sans toit est né en septembre 2022 de la volonté de coordonner ces collectifs de soutien, avec l'appui d'associations nationales engagées dans la lutte contre le mal logement et la défense des droits de l'enfant (Collectif des Associations Unies, FCPE et Jamais sans toit).

Il s'est donné pour objectif de :

- permettre aux collectifs de mettre en commun leurs infos (pour comptabiliser les élèves sans toit au niveau local et national, par exemple) et d'échanger sur leurs pratiques ;

- de coordonner leurs actions pour interpeller les pouvoirs publics et porter leurs revendications au niveau national en les médiatisant.

Il a produit un Toitoriel (<https://www.eleves-sans-toit.fr/resources/le-toitoriel/>) destiné **aux personnes qui souhaitent soutenir les élèves sans toit et leur famille**, notamment en occupant les écoles.

À Grenoble, à partir d'octobre 2022, 10 écoles en activité ont été ouvertes pour mettre à l'abri une vingtaine de familles. Les occupations d'écoles ont permis que 11 familles soient hébergées au cours de l'année par l'État ou le CCAS de Grenoble. A la fin de l'année scolaire il restait encore 6 écoles occupées par 7 familles. A cela s'ajoute l'ancienne école Jean-Macé, occupée depuis fin août 2022, avec le soutien du DAL, où vivent encore 30 foyers dont 10 familles avec 18 enfants. Au total ce sont donc plus de 30 familles avec enfants qui ont été hébergées dans des écoles durant l'année scolaire 2022-2023.

Une coordination des écoles occupées et des collectifs mobilisés dans l'agglomération grenobloise autour des élèves sans toit s'est créée en décembre



2022, soutenue par RESF, le DAL, la FCPE et l'intersyndicale « Enfants migrant.e.s à l'école » (SUD, FSU, CNT). Elle a permis aux collectifs qui occupent les écoles et/ou se mobilisent autour des élèves sans toit :

- d'échanger sur le fonctionnement des différentes occupations ;
- d'interpeller les institutions (mairie, métro, éducation nationale, département, préfecture) ;
- d'organiser des actions communes afin de visibiliser la situation et faire davantage pression pour obtenir des hébergements pour les familles : conférences de presse, rencontres avec les mairies, rassemblement devant des logements vides qui pourraient être réquisitionnés, rassemblement devant le conseil départemental pour dénoncer sa défaillance dans la protection de l'enfance, occupations de lieux publics, etc.

La pression a été mise principalement sur la mairie de Grenoble où se sont concentrées toutes les

occupations d'école. D'une part parce **qu'elle a voté en conseil municipal l'expérimentation de la réquisition de logements vacants (délibération non appliquée depuis juin 2022 !)**, d'autre part car c'est l'institution la plus « proche » et la plus à même de négocier avec l'État, la Métro, le Conseil départemental pour que des solutions soient trouvées. Grâce à une lutte acharnée et des occupations de lieux publics grenoblois (auditorium du Museum d'histoire naturelle, bibliothèque du centre ville, hall de la mairie) durant le mois de juin 2023 :

- **les dernières familles occupant les écoles en activité ont obtenu des hébergements de l'État ou du CCAS, dans l'agglomération ;**
- les foyers occupant l'école Jean Macé ont obtenu l'assurance de la mairie qu'ils **ne seront pas expulsés et son engagement à chercher des solutions d'hébergement ou de logement pour chacun-e** : un comité de suivi est mis en place afin que l'avancement des recherches

soit connu par et discuté avec les premier.e.s concerné.e.s et leurs soutiens.

La lutte a donc payé et la solidarité en actes qui s'exprime à travers les occupations d'écoles a permis que nombre d'élèves soit mis.e.s à l'abri et obtiennent des hébergements.

À Lyon par exemple, depuis sa création en 2014, le collectif Jamais sans toit a dépassé la **centaine d'occupations de près d'une soixantaine d'établissements qui ont servi de refuge temporaire à plus de 450 enfants**. Cette année scolaire, il a occupé 30 établissements. Cependant il fait le constat qu'au fil des ans on assiste à une sorte d'institutionnalisation des occupations d'écoles qui deviennent une nouvelle forme de gestion de la pénurie en déchargeant les institutions de leurs responsabilités. Car malgré les mobilisations importantes aussi bien au niveau local que national sur ce sujet des élèves sans toit, **il n'y a pas d'avancées réelles sur la question de fond**. Le manque de places d'hébergement et de logements « vraiment » sociaux pour couvrir l'ensemble des

besoins reste criant et la situation continue de se dégrader. **Nous recensons dans nos écoles et établissements de plus en plus d'élèves qui vivent dans des conditions d'extrême précarité** : à la rue, dans des squats et bidonvilles menacés d'expulsions d'ici la fin de l'été, hébergé.e.s chez des tiers dans des conditions extrêmement précaires ou dans des centres d'hébergement insalubres et indécents, inadaptés à leurs besoins et loin de tout.

Il est donc absolument nécessaire de continuer à refuser la banalisation de la situation des élèves à la rue, exiger des moyens pour l'hébergement d'urgence, le logement et la réquisition des logements vides. Nous encourageons les collègues à poursuivre et amplifier

« On assiste à une sorte d'institutionnalisation des occupations d'écoles qui deviennent une nouvelle forme de gestion de la pénurie en déchargeant les institutions de leurs responsabilités. »

la mobilisation collective, avec les parents d'élèves, pour rendre visible la situation, la politiser et mettre la pression sur les institutions. Rendez-vous est donné dès la rentrée 2023 pour relancer l'« Intercollectif des écoles occupées et mobilisées de l'agglomération », où de nouvelles initiatives nationales sont d'ores et déjà prévues : conférence de presse commune du réseau national d'aide aux élèves sans toit avec participation des syndicats de l'éducation, événement pour la journée internationale des droits de l'enfant le 17 octobre...

**OCCUPONS LES ÉCOLES
TANT QU'IL LE FAUDRA !
PAS UN·E ÉLÈVE À LA RUE !**

CNT 38, Isère, Grenoble

**UN TOIT
UNE ÉCOLE
DES PAPIERS**

**Intersyndicale
„Enfants migrant.e.s à l'école“**

BOURNE
DU TRAVAIL
SYNDICAL



SUD 38



Quel syndicalisme à l'inspection du travail ?

La CNT-TEFP (Travail, Emploi, Formation Professionnelle), présente depuis plusieurs années au sein du ministère du travail, et plus particulièrement du corps de l'inspection du travail, est depuis sa création confrontée à plusieurs enjeux et défis.

Il s'agit tout d'abord de faire face et de tenter de résister aux attaques qui touchent aujourd'hui tous les services publics et visant explicitement à les détruire. Il s'agit également de promouvoir et de faire vivre, d'un point de vue théorique et pratique, une conception anarcho-syndicaliste et/ou syndicaliste révolutionnaire du syndicalisme au sein d'une institution qui a la particularité de prétendre réguler le rapport capital/travail.

Pour le dire en une formule, nous essayons de maintenir un syndicalisme qui marche sur ses deux jambes : d'une part la défense de nos conditions de travail, et d'un service public qui peut être utile aux travailleurs ; d'autre part, à rebours d'un fétichisme de l'État se positionnant en surplomb du rapport capital/travail et prétendant effacer la lutte des classes, assumer de prendre sa part à la bataille et aller au cœur de la mêlée pendant les luttes sociales.

1. L'inspection du travail : un service public parmi d'autres qui lutte pour sa survie :

Nous ne surprendrons personne ici en disant que comme tout service public, l'inspection du travail est sévèrement attaquée, pour ne pas dire menacée, depuis une quinzaine d'années. Ces attaques prennent plusieurs formes.

1.1 Le nerf de la guerre

Tout d'abord le nerf de la guerre, la question des moyens. Il n'est pas exagéré de dire de ce point de vue que la situation est catastrophique.

Pour incarner cette affirmation, il suffit de rappeler quelques chiffres. Nous sommes passés approximativement en 15 ans de 2200 agents de contrôle (inspecteurs et contrôleurs) à 1625 selon le dernier recensement de l'administration, en 2023. Nous avons donc subi une véritable saignée. Il faut rapporter ces chiffres au

nombre d'entreprises à contrôler et à la moyenne de salariés par agents de contrôle. Près de 1,9 millions d'entreprises sont assujetties à notre contrôle, pour 20 millions de salariés. Ainsi chaque agent de contrôle a aujourd'hui en moyenne près de 12 000 salariés sous sa responsabilité¹.

Les conséquences, du point des usagers, se font évidemment sentir. Plusieurs centaines de secteurs géographiques ne sont tout simplement plus pourvus en inspecteurs. Nous avons donc affaire à de véritables « zones de non droit ». Mais cette « zone de non droit-là » concerne le droit du travail et, par conséquent, n'intéresse pas nos édiles politico-médiatiques. D'une façon générale, notre administration devient de plus en plus difficile à joindre (les effectifs d'agents de secrétariat diminuent aussi), les chances d'intervention s'amenuisent et les délais de traitement s'allongent.

Le service public de l'inspection du

travail est aujourd'hui véritablement asphyxié, par réduction continue des moyens alloués, jusqu'à rendre matériellement impossible ou très difficile l'exercice de nos missions. Ce ne sont pas les dernières annonces des priorités politiques du gouvernement Macron en juillet 2023 qui laissent entrevoir une quelconque éclaircie sur ce terrain. Le programme est clair : plus de policiers, plus de gendarmes, plus d'agents pénitenciers, plus de moyens pour l'armée au nom de « l'ordre républicain »...

La lutte interne des agents face à ces choix politiques est très difficile, voire quasi impossible à mener. Notre administration est numériquement très faible, et une grève des agents de l'inspection ou même de l'ensemble des agents du ministère du travail a peu d'impact médiatique et/ou politique. Nous n'arrêtons aucune production et il est peu probable que nous verrons un jour des patrons manifester parce qu'ils ne sont plus

contrôlés pendant les grèves de l'inspection du travail. Sans pour autant céder au fatalisme qui peut nous guetter parfois face à un tel constat, nous participons néanmoins à toutes les grèves et mouvement de défense des services publics. Mais fondamentalement nous pensons que nous ne pouvons avoir une chance d'être entendus et de nous en sortir qu'en assumant et en donnant une dimension interprofessionnelle à la lutte et en nouant des contacts à cet effet. Nous ne sommes qu'un des maillons de la chaîne des défenses du monde du travail et nous ne nous en



Mobilisation des agents de l'inspection du travail de Gironde contre la réforme des retraites, mars 2023

sortirons pas tout seuls. Ce constat doit s'incarner dans nos luttes elles-mêmes et la façon de les mener. Nous reviendrons sur ce point en donnant des exemples en deuxième partie.

1.2 L'idéologie managériale

Au-delà de la question fondamentale des moyens, il existe une façon plus pernicieuse d'attaquer les services publics. L'idéologie managériale détruit la logique même du service public de l'intérieur en attaquant le sens du travail. Cette idéologie s'est incarnée par une succession et un empilement de réformes depuis le milieu des années 2000 jusqu'à aujourd'hui.

Sans entrer dans le détail de ces réformes on peut en dessiner plusieurs axes :

- Émergence d'une « politique du

travail » c'est-à-dire la promotion et la valorisation de plans d'action internes à l'administration au détriment de la réponse aux usagers. Dans ce cadre il est demandé à l'agent de rendre des comptes à travers des

objectifs chiffrés à atteindre. On lui demande ainsi de singer des critères de rentabilité du privé, par la valorisation permanente et la production permanente d'indicateurs chiffrés.

- Accumulation de couches hiérarchiques de managers au-dessus des inspecteurs dans un contexte de pénurie d'effectifs comme nous l'avons dit précédemment.

- Individualisation du rapport au travail à travers plusieurs dispositifs comme les entretiens individuels d'évaluation, la part variable de la rémunération et/ou la promesse d'une promotion au choix.

Face à cette offensive idéologique du capital sur les services publics, notre syndicalisme a consisté à assumer la bataille idéologique au-delà de la simple question des moyens en promouvant une autre conception

du rapport au travail et en initiant différentes luttes sur ces thèmes. Si nous fonctionnons autant que faire se peut en intersyndicale, cette question idéologique nous distingue quelquefois des autres syndicats.

Année après année les congrès de la CNT-TEFP ont ainsi adopté des motions contrant explicitement cette contre-révolution managériale, pour venir ensuite irriguer nos tracts et nos différentes prises de position. Pour ne prendre que quelques exemples² :

- motion « politique du chiffre et entretien d'évaluation » en 2013 ;
- motion « autorité :

quelle organisation non hiérarchique de nos services » en 2013 ;

- motion « la bataille de l'utilisateur » en 2019 ;
- motion « refus de parvenir » en 2023 ; etc.

Au-delà du discours idéologique, nous avons régulièrement été à l'initiative, partout où le rapport de force le permettait, de luttes concrètes sur ce terrain, notamment par des appels au boycott des entretiens d'évaluation et/ou par des opérations de socialisation de la part variable de la rémunération distribuée en fin d'année (le CIA) et sa redistribution égalitaire.

Cette bataille syndicale nous paraît tout aussi fondamentale que celle sur les moyens car elle permet de maintenir le collectif de travail et le sens même de notre travail.

2. Quel positionnement et quelles luttes pour notre syndicalisme ?

Nous pourrions définir le positionnement de notre syndicalisme dans les luttes entre défense de l'indépendance et participation à la lutte des classes. Ces deux aspects qui pourraient peut-être en apparence sembler contradictoires ne le sont nullement dans notre vision globale du syndicalisme.

Par défense de l'indépendance, nous n'entendons nullement une défense corporatiste hors sol d'une profession détachée de son public : les travailleurs.

Le fait est que notre intervention au cœur du rapport capital/travail nous amène régulièrement, explicitement ou plus insidieusement, à subir des pressions. Les pressions peuvent être patronales, politiques et éventuellement relayées par notre propre hiérarchie. Nous n'allons pas faire ici une longue liste des pressions et des affaires qui ont pu secouer notre administration. Pour ne prendre qu'un exemple récent, notre collègue inspecteur Anthony Smith a subi pendant la période COVID 19 une pression patronale, relayée par des politiques locaux, qui a abouti à une suspension et une mutation disciplinaire³ par notre propre administration. Notre collègue avait osé demander que des aides à domicile bénéficient de masques FFP2 pendant la pandémie. Sanction finalement annulée par le tribunal administratif au terme d'une longue lutte à laquelle nous avons pleinement participé.

Notre défense de l'indépendance est donc une défense de l'exercice concret de nos missions pour

défendre les droits des travailleurs. Elle s'incarne par le soutien à tous les cas individuels de collègues qui subissent des pressions patronales dont nous avons connaissance.

Au-delà des cas individuels nous sommes partie prenante de la création d'un observatoire de l'indépendance dans la lignée des assises du ministère qui se sont tenues en juin 2022 à l'initiative d'une intersyndicale CNT-CGT-FSU-SUD. Le constat était simple, notre administration censée garantir notre indépendance ne garantit rien, quand ce n'est pas elle-même qui relaie les pressions. Nous ne pouvons donc compter que sur nous-mêmes pour nous défendre. Un observatoire permanent de l'indépendance (lui-même indépendant comme il se doit) a donc été créé par la CNT-TEFP et la CGT-TEFP en s'adjoignant les services de plusieurs sociologues sur le sujet.

Le deuxième aspect de notre positionnement que j'ai appelé « participation à la lutte des classes » rejoint le nécessaire positionnement de notre syndicalisme dans une dimension interprofessionnelle que nous avons évoquée en première partie. Cet aspect ressort particulièrement dans les périodes de lutte. Ainsi pendant la lutte contre la réforme des retraites, au-delà de la mobilisation des collègues aux grèves, voire aux grèves reproductibles comme à Lyon, nous avons participé à plusieurs initiatives interprofessionnelles avec d'autres secteurs en lutte à la base (cheminots, étudiants, BTP, spectacle, etc.). L'A.G. interprofessionnelle initiée par certains cheminots à Lyon nous a explicitement demandé d'intervenir sur la question des retraites en développant certaines thématiques à

partir de nos différents métiers. Nous avons donc notamment organisé un rassemblement avec eux en évoquant la question du droit de grève (et en distribuant des tracts à ce sujet), la question des accidents du travail, la pénibilité au travail, et les aides aux entreprises. Ces interventions ont permis de tisser des liens durables avec d'autres secteurs en dehors de toute étiquette syndicale et de tout appareil.

Plus récemment encore, sur la thématique des accidents du travail nous sommes également intervenus lors de plusieurs initiatives avec des travailleurs du bâtiment de la CGT.

D'une façon générale notre syndicalisme tente de faire écho à la « double besogne » assignée par la charte d'Amiens qui allie défense immédiate des moyens de chaque profession et perspectives révolutionnaires. Entre défense des moyens du service public et lutte idéologique pour une autre vision du rapport au travail ; entre défense de notre indépendance et nécessaire dépassement de nos métiers dans une dimension interprofessionnelle, nous faisons plus que jamais nôtre la défense d'un autre futur émancipé du pouvoir du capital.

Gilles CNT-TEFP
(Travail - Emploi -
Formation professionnelle)

1 On peut noter à cet égard que la Direction Générale du Travail (DGT) s'amuse, année après année, à fixer et à revoir arbitrairement à la hausse un seuil censément acceptable et « normal » du nombre de salariés par agent. Il y a quelques années le « seuil » était de 8000/agent, puis sous l'ère PÉNICAUD de 10000/agent, et aujourd'hui donc de 12000/agent.

2 Ces motions sont consultables sur notre site : <https://www.cnt-tas.org/category/reflexions/motion/>

3 Vous trouverez tous les détails de cette affaire sur notre site : <https://www.cnt-tas.org/?s=smith>

Et La Poste, elle est à qui ?

Elle est à nous ! À qui, à qui, à qui ?

À nous, à nous, à nous !

C'était notre cri de guerre pendant tout le mouvement contre la Réforme des Retraites.

Mais tout a commencé dès janvier 2023, à l'annonce du projet de réforme des retraites, lorsqu'en intersyndicale des postiers du département (CGT/CNT/FO/SUD) nous décidons un planning de visites de bureaux à travers tout le département, de Prades à Millas, St-Génis-des-Fontaines, Elne, Céret, la PPDC (Plate-forme de Préparation et de Distribution du Courrier) de Perpignan, Thuir, Canet... De bon matin une délégation arrivait sur les Centres Courriers et chaque syndicat faisait une prise de parole à tour de rôle sur les méfaits de cette Réforme devant un personnel très réceptif car peinant déjà, et pliant sous le poids de la sacoche pour arriver aux 62 ans. Il n'était un mystère pour personne que la plupart seraient déclarés inaptes bien avant ou partiraient dans des dispositifs de préretraite TPAS (Temps Partiel Aménagé Senior) que La Poste a prudemment mis en place pour se débarrasser de son personnel vieillissant.

Alors, aller jusqu'à 64 ans ... mais de qui se moquait-on !!!

La première mobilisation, le 19 janvier fut énorme et inattendue : 2 millions de manifestant en France, 20 000 manifestants à Perpignan, du jamais vu depuis les grandes grèves de 1995 et 2010, près de 200 postiers du 66 dans la rue et bien plus en grève. Ce succès nous encourage à poursuivre notre stratégie. Le 31 fut du même niveau ... et le 7 et le 8 mars ... Face au mépris du gouvernement, nous appelons à du reconductible validé par l'AG des postiers, mais rien ne semble ébranler ce gouvernement qui passe en force. Le ton monte, le mouvement se durcit et nous finissons par voter le blocage de la PPDC de Perpignan, lieu stratégique où transite pratiquement tout le courrier du département. FO, en désaccord avec le blocage, quitte l'intersyndicale.

À partir du 21 mars et jusqu'au 6 avril nous bloquons jour et nuit la PPDC : aucun camion avec du courrier, de la presse ou des colis ne rentre ni ne sort ; le grand portail est bloqué ; seul restera ouvert un petit portillon par lequel les non-grévistes et les usagers pourront entrer et sortir à pied ; des AG quotidiennes se tiendront sur la poursuite du mouvement, sur la réalité du monde dans lequel nous vivons.

Le piquet de grève sera soutenu de façon interprofessionnelle par des enseignants, des employés des Impôts, d'Enedis, de la Santé, des cheminots, des chômeurs, des retraités, des étudiants, des gilets jaunes. La PPDC du 840 de l'avenue de l'Industrie devient « La Barricada 840 », une extraordinaire Agora où autour du braséro, les idées, les merguez, les thermos de café, les chants et la solidarité circulent et réchauffent les coeurs.

Des préavis de grève locaux sont déposés. Ce n'est plus seulement le retrait de la réforme qui nous motive mais le désir de changer le cours des choses : nous réclamons le gel des réorganisations dévoreuses d'emplois qui ne réorganisent rien mais désorganisent tout, leur seul but étant de réduire l'effectif. Nous réclamons aussi la CDisation de 50 intérimaires (30 au Courrier 20 au Réseau) pour travailler dans la dignité et nous nous mettons à rêver un monde meilleur. Oui, c'est possible ; oui, nous nous en sentons la force, et avons le nombre, d'autant plus que nous nous sentons soutenus, portés par la population : un jour c'est une boulangère qui nous ramène ses invendus de la journée ; un autre jour un maraîcher nous amène des cagettes de fruits

et légumes ; quelquesfois des automobilistes s'arrêtent et glissent un petit billet dans la caisse de grève en nous disant : « Tenez bon ! ».

Et nous, la poignée de militants de la CNT, présente au blocage, ne pouvons pas nous empêcher d'avoir une pensée pour les travailleurs de l'UGT et de la CNT qui à 200 km de là, 86 ans plus tôt, en 1936, avaient collectivisé en l'autogérant le Central Téléphonique de Barcelone.

Mais de l'autre côté de la grille et de la barricade, c'est le vieux monde qui nous épie en la RH, escorté d'un huissier qui nous fusille du regard et nous mitraille de photos. D'ailleurs l'arsenal répressif ne tardera pas à se mettre en branle, en assignant 6 camarades (5 de la CGT et 1 de SUD). Le 6 avril, La Poste obtiendra gain de cause auprès du Tribunal qui déclarera le piquet de grève illicite et ordonnera la levée du blocus sous peine d'une astreinte de 250€ par heure et par assigné et qu'en cas de non exécution de la décision de justice il pourra être fait appel à la force publique.

Le piquet de grève est levé ce jour-là.

Mais La Poste, revancharde, ne se contentera pas de cette décision de justice et continuera de harceler les assignés, en menaçant d'abord Arnaud de licenciement pour fait de grève, qui finalement écopera d'un blâme. Ensuite ce sera au tour de Ruth d'être convoquée le 14 juin au Commissariat de Police de Perpignan pour « entrave concertée et avec violence ou voie de fait



Rassemblement de l'intersyndicale à Perpignan en juillet 2023

à l'exercice de la liberté de travail » et risque 3 ans de prison et 45 000€ d'amende. Et enfin Alex, secrétaire départemental de la CGT FAPT66, sera convoqué en conseil de discipline au siège de La Poste à Paris le 4 juillet, et risque la révocation. Ce jour là plusieurs rassemblements ont lieu à Montpellier, Béziers, Perpignan et Paris pour dénoncer la répression syndicale. Deux propositions ont été soumises au vote, lors de ce conseil de discipline ; les représentants de La Poste réclament 24 mois de mise à pied dont 6 avec sursis et les représentants des salariés proposent qu'aucune sanction ne soit prise. Comme ces commissions n'ont de paritaire que le nom, c'est Wahl, le président de La Poste qui vient d'entériner la décision finale en confirmant les 18 mois de mise à pied ferme.

Un comité de soutien s'est constitué avec une multitude de syndicats, d'associations et d'organisations

pour lutter contre la répression anti-syndicale et la criminalisation du mouvement social.

Assignée mais pas résignée, l'intersyndicale postale du 66, CGT/CNT/SUD, ne cédera pas et demande :

- **L'arrêt des sanctions et des poursuites judiciaires,**
- **Le respect du droit de grève.**

Elle continuera de se battre pour la défense du service public et pour construire une société où les hommes et les femmes qui sont à la base de la production, organiseront la société pour qu'elle réponde aux besoins de tous et de toutes au lieu de laisser toutes les décisions aux mains d'une minorité de nantis.

Syndicat CNT-PTT Languedoc Roussillon

ADMR : faut tout réclamer !

Malgré les discours d'État élogieux et flatteurs pour la filière d'aide et de soins aux personnes, nos camarades CNT employées comme aide à domicile de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) Cuisery-Tournus et Montceau-les-Mines doivent se battre au quotidien pour faire valoir leurs droits. Sans parler des salaires, toujours sous le SMIC... jusqu'à 14 ans d'ancienneté car à l'ADMR, on entretient la confusion entre engagement et emploi. Brigitte et Stéphanie, à vous la parole !

Brigitte : J'ai été embauchée en 2009 à l'ADMR avec, comme les 24 autres filles d'alors, le besoin d'un salaire et la volonté d'être utile auprès des personnes qui en avaient besoin. L'ADMR profite de ces deux points mais aussi du manque de qualification des candidates. On était rémunérées sous le SMIC (et c'est toujours le cas). On nous faisait faire des tâches hors de notre fiche de poste de catégorie A et notamment les toilettes, que nous devions réaliser sans jamais avoir été formées. On faisait aussi beaucoup de trajet mal indemnisé avec notre véhicule personnel. J'étais déjà syndiquée à la CNT mais j'ai attendu le renouvellement de mon contrat en CDI pour demander la tenue d'élections professionnelles, les premières. Et c'est comme ça que je suis élue déléguée du personnel en 2012.

Nos premières demandes concernent principalement l'application de la convention collective en vigueur alors. Par exemple, celle-ci prévoyait la fourniture de deux blouses et une paire de chaussures de travail par an par

personne. L'ADMR nous faisait même vendre des calendriers en fin d'année pour financer, soi-disant, ces équipements obligatoires. Le bras de fer a payé, on a fini par recevoir nos tenues de travail. On demandait aussi le respect des fiches de poste par catégories d'emploi, mais aussi la juste prise en charge des kilomètres effectués ou un meilleur salaire. En 2012, on avait manifesté pour ça avec d'autres associations ADMR mais on a rien obtenu. Et puis fin 2012, une nouvelle convention collective, la CCN 2941 Branche de l'Aide à Domicile est venue remplacer celle en vigueur et là, on a perdu encore sur pas mal de points... Suppression de 3 jours de congés d'ancienneté, prévenance de 4 jours sur les changements de plannings non respectés, accélération de la cadence, dégradation des taux de remboursement kilométriques... On avait beaucoup de points à négocier mais devant ces conditions de travail dégradées, même les battantes ont préféré quitter leur poste tour à tour. Je me retrouve isolée et lors des

élections de 2016, la direction fait un travail de sape pour que je ne sois pas réélue. Je poursuis quand même les revendications mais je suis perçue comme la brebis galeuse. En 2020, je suis réélue déléguée du personnel à Cuisery et à Montceau-les-Mines, aussi la CNT gagne les élections. On mène de front les mêmes combats, et notamment celui sur le mode de calcul des heures de travail et de trajet et l'obtention de la fiche de présence mensuelle.

Jusque-là, nos heures étaient encore saisies à la main sur une fiche de présence. Le protocole était le suivant : un coup de fil à une machine en arrivant chez le bénéficiaire, un coup de fil en repartant et on reportait ces heures réalisées et le nombre de kilomètres entre deux maisons. C'était réglo, les décomptes étaient justes. Mais l'instauration du smartphone en 2020 a été l'occasion pour l'ADMR de faire appliquer le mode de calcul de la nouvelle convention et de se débarrasser des fiches de présence. Nos smartphones sont équipés d'un logiciel de saisie des

heures, paramétré conformément à la nouvelle convention et déployé à l'échelon national. Le kilométrage entre le dernier bénéficiaire de la matinée et le premier de l'après-midi a été supprimé ; le premier et le dernier trajet du jour ne sont plus remboursés à 100% mais à 60% ; les trajets de moins d'1 km ne sont pas comptabilisés ; aucun décompte de présence n'est plus remis au salarié par l'employeur alors que nos contrats comprennent une modulation du temps de travail. Dans notre cas, et toujours par convention, l'ADMR peut nous demander de faire 30% de temps de travail en plus (ou en moins) sans modification de contrat ni préavis, et ce sans modifier notre fiche de salaire, les heures complémentaires n'étant payées qu'à la fin de l'année. Mais sans bordereau de saisie ni fiche de présence partagés mensuellement avec la direction, comment croiser les saisies et vérifier que le décompte tenu par l'ADMR via la saisie sur smartphone est juste ? En tenant nos propres feuilles d'heures et de kilométrages, on s'est vite rendu compte du différentiel entre le temps de travail réel et le temps de travail prévisionnel. Cela représentait entre 600 et 800 euros par an selon les salariées. On a d'abord exigé nos fiches de présence mensuelle mais l'ADMR n'a pas voulu nous les fournir. Alors, comme déléguée syndicale, j'ai saisi l'inspection du travail qui lors d'un contrôle a recalculé 15 dossiers de salariées. Ayant constaté des écarts notoires entre temps de travail réalisé et temps de travail prévisionnel, elle a exigé de l'ADMR une action



© L'Informateur de Bourgogne

corrective. Fin 2022, l'ADMR s'est vue contrainte de régulariser la rémunération des 15 salariées, mais pour l'année 2021 seulement. Pour ma part en tant que déléguée syndicale, je n'ai été régularisée qu'en août 2023 après de nombreuses réclamations. C'est donc une victoire en demie teinte... car elle ne s'applique ni à toutes ni pour les années à venir puisque le logiciel n'a pas été reparamétré. On va devoir se battre encore pour percevoir notre dû pour 2022 et 2023, et nos fiches de présence, mais on ne lâchera rien !

Malgré notre détermination, il faut reconnaître que la mobilisation des salariées (94 000 quand même !) et la lutte pour nos droits restent compliquées car l'ADMR est une organisation fédérale nationale très hiérarchisée mais déclinée de façon très morcelée, avec 87 fédérations départementales et 2700 associations locales. Et puis nos seuls interlocuteurs sont des cadres administratifs qui ne reconnaissent pas le droit du

travail et se fichent pas mal des conditions de travail des aides à domicile, n'étant pas soumis, eux, aux mêmes contraintes horaires et ni aux mêmes grilles de rémunération. Y'a pas d'interlocuteurs RH non plus alors on n'a pas d'info ni plan de formation suivi. Il y a pourtant pas mal de choses à faire valoir et d'info légales et réglementaires à faire circuler. Une de mes collègues ne savait pas qu'en arrêt de travail, l'ADMR devait compléter ses indemnités journalières par du maintien de salaire via une cotisation patronale à AG2R. Elle n'a rien perçu de plus que les indemnités de sécu et il a fallu réclamer son complément de part employeur. Et c'est pour tout comme ça ! En 2020 on a fait grève pour pouvoir rencontrer le directeur régional et lui réclamer le versement des salaires avant le 11 du mois ! Quant aux salaires, ils évoluent moins vite que le SMIC si bien que de l'embauche à 14 d'ancienneté, ça n'évolue jamais. Ces bas salaires sont entretenus par les associations, ADMR et autres,

qui profitent du personnel bon marché.

Stéphanie : Comme Brigitte, je suis syndiquée à la CNT et je suis déléguée du personnel à l'ADMR de Montceau-les-Mines où j'ai été embauchée en 2012, à l'ouverture de cette nouvelle antenne locale. Je suis aujourd'hui auxiliaire de vie sociale. Nous n'étions que 2 à l'époque et ça démarrait bien. Mais rapidement, l'agence s'est développée et on a vu arriver des personnes sans qualification ni expérience ni formation interne, ni destinataires de consignes professionnelles ! On est plus d'une vingtaine aujourd'hui. Cela crée des tensions pour trois raisons : d'abord parce que le service n'est pas toujours bien rendu par manque de temps prévisionnel alors que d'autres, dont moi, prenons le temps réel de faire ce qu'il y a à faire ; ensuite parce que malgré les conditions de salaire et de travail, la plupart des nouveaux salariés disent que tout va bien (!) ; enfin parce que depuis quelques années, l'ADMR achète des véhicules de service – ce qui est très bien – mais les attribue en priorité aux derniers arrivés. C'est même devenu un argument de recrutement et les ¾ du personnel en bénéficie. Je suis la plus ancienne et je n'y ai toujours pas droit ! Je suis donc concernée directement par la détérioration des conditions de remboursement mais sans avoir le soutien des nouveaux. Alors quand on me demande d'effectuer des prestations à 15km, je refuse, et ça passe mal...

Idem quand on doit réclamer chaque mois les fiches de présence mensuelle qui doivent être remises à tous, c'est une obligation

de l'employeur ! Mais comme certains ne comprennent pas l'intérêt d'en disposer et font confiance aveuglément à l'ADMR alors qu'il y a régulièrement des différences entre temps prévisionnel et temps réel, c'est fatigant et stressant... On est mal vu alors qu'on se bat pour nos droits à tous.

Un autre exemple récent. Vendredi 18 août, annonce officielle du plan canicule. Aucune consigne ne nous est donnée... alors que le Code du Travail prévoit de veiller à la sécurité des travailleurs et dans notre cas, ça se traduit par la mise à disposition d'eau, l'adaptation des plannings et la possibilité de



© L'Informateur de Bourgogne

venir au bureau climatisé pour se reposer. J'alerte d'abord mes responsables ; aucun retour. Alors en tant que déléguée, je fais un mail à tous mes collègues pour les informer de leurs droits et en particulier de leur droit de retrait avec, en copie, nos responsables et l'inspection du travail. Quelques jours plus tard, on reçoit un texto non signé qui reprend ces points. C'est finalement la secrétaire qui est chargée d'acheter de l'eau sur ses propres deniers et chacun adapte son planning comme il peut pour maintenir le service... Récemment aussi, une collègue me dit qu'on a droit à 2 jours de congés payés supplémentaires à condition

d'avoir au moins un enfant à charge. Je me renseigne, et en effet, c'est le cas. Nous sommes nombreux dans ce cas et n'avons jamais été informés de ce droit. Je vais monter au créneau pour que ce soit appliqué et que ce soit régularisé pour les années précédentes. Dans mon cas, cela concerne 22 jours de CP auxquels j'avais droit. Et c'est pour tout comme ça : les cadres administratifs se fichent de nos conditions de travail et ignorent complètement le CSE... Mais on ne lâchera rien d'autant que les derniers arrivés commencent à prendre conscience des dysfonctionnements car ils sont eux aussi impactés par les glissements de tâches, par les cadences difficiles à tenir sans bâcler le travail, par les manquements de nos responsables, par le manque d'information et de réponses, par le manque de reconnaissance...

Nous, élues CNT, ce qu'on demande pour toutes et tous, c'est l'application du Code du Travail, le respect de nos fiches de poste, une amélioration des conditions de travail et une revalorisation des salaires !

Avec deux sections syndicales à Cuisery et à Montceau-les-mines et des représentantes du personnel élues en 2020 à l'agence de Cuisery et deux autres réélues en 2023 à l'agence de Montceau et une dizaine de syndiquées CNT à l'ADMR sur le 71, la lutte qui vient de loin, devrait durer au moins jusqu'à la victoire.

Propos recueillis par Ari, CNT Interco 71-58

La loi et l'ordre

Monsieur le garde des Sceaux en a « ras-le-bol »

« Ras-le-bol » de la répression qui s'abat sur des centaines de syndicalistes après le mouvement contre la réforme des retraites ? « Ras-le-bol » des attermolements judiciaires quand il faut rendre justice à des travailleuses (13 ans d'attente pour nos camarades de People&Baby) ? « Ras-le-bol » de l'indifférence face aux miséreux qui se noient en Méditerranée ou en mer du nord ? « Ras-le-bol » de ces forces du désordre institutionnel qui provoquent des comas, des mutilations et des morts ? « Ras-le-bol » des syndicats policiers factieux qui discriminent et menacent les libertés ?

Vous n'y êtes pas ! Monsieur le garde des Sceaux en a « ras-le-bol » des appels à la désobéissance civile...

En déplacement à Niort avant le procès des organisateurs de la manifestation de Sainte-Soline, Sophie Binet, depuis la CGT, lui a répondu que, sans désobéissance civile, il y aurait encore l'apartheid en Afrique du Sud, des lois racistes aux États-Unis et les femmes n'auraient toujours pas le droit de vote. Ce n'est pas faux...

Mais derrière les sorties tonitruantes de Dupond-Moretti, il y a des réalités plus profondes, qui ont quelque chose à voir avec la nature même de l'État. Le préambule de la Constitution reprend la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen dont on connaît surtout l'article 1 : *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Mais l'article 2 n'est pas moins important : il évoque la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme, qui sont : la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression. Et comme nous risquerions de ne pas avoir bien saisi ce qui est essentiel, le 17^e et dernier article de la Déclaration enfonce le clou : La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.*



Manifestation Rouge&Noire, 1^{er} mai 2023, Paris
Nos valeurs : l'internationalisme et la solidarité

Que la finance, les banques et les grandes compagnies amassent des capitaux astronomiques tandis que des multitudes se traînent dans la misère, c'est un droit inviolable et sacré. Que l'agriculture industrielle accapare l'eau pour accroître encore ses bénéfices au détriment des populations et de la planète, c'est un droit inviolable et sacré. Mais que des femmes et des hommes se dressent en résistance à cette forme d'oppression, « c'est infernal » a dit Dupond-Moretti devant la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les violences commises à Sainte-Soline. Et comme il ne recule devant aucune indignité, il entonne en sourdine le petit air du *complot de l'étranger* en évoquant « les hordes de types qui ne respectent rien » qui ont « traversé l'Europe » pour aller manifester dans les Deux-Sèvres...

Éric Dupond-Moretti est d'extraction modeste. Provocateur et malin, il ne s'en vante pas trop – contrairement à Gérald Darmanin et Jordan Bardela – et se contente de le souligner par un langage familier propre à heurter les « élites ». Comme les bouffons de jadis, il caricature, dans ses goûts comme dans ses opinions, le beau monde que l'ascenseur social lui a permis de côtoyer. D'abord défenseur de la veuve et de l'orphelin – pas toujours –, il endosse aujourd'hui la peu reluisante livrée de procureur contre les opposants au système. Comme il est intelligent – et cynique – il sait pertinemment l'usage qui pourra être fait par d'autres, demain, des dispositifs répressifs mis en place aujourd'hui par ce gouvernement. Il n'en a cure : il a choisi la loi et l'ordre plutôt que la justice.

AM, Etpics 94

Après Lviv, les livreurs de Kiev exigent un salaire leur permettant de vivre

Les livreurs de nourriture de la société Bolt en Ukraine demandent une augmentation de salaire. Ceux-ci ont chuté de 60 %, malgré les efforts souvent héroïques déployés pour livrer des denrées alimentaires dans des conditions de guerre. Ils exigent que la société prenne des mesures immédiates pour augmenter les salaires et assurer l'entretien des véhicules.

Interdits de grève tant que l'Ukraine est soumise à la loi martiale, les livreurs se sont réunis récemment dans les bureaux de Bolt à Kiev pour présenter à l'entreprise leurs revendications. Augmentation des paiements minimaux de 0,82 euro à 1,33 euro par commande, ainsi qu'une hausse de la rémunération au kilomètre de 0,23 euro à 0,40 euro pour compenser l'inflation. Il est presque impossible de nourrir une personne avec un tel salaire.

Un chauffeur a déclaré qu'il devait « travailler 14 heures par jour, 27 jours par mois » pour survivre.

En outre, les travailleurs veulent que Bolt réactive plusieurs fonctions de l'application, comme celle qui permet aux chauffeurs de voir l'adresse du client avant d'accepter le travail. Si le restaurant où ils vont chercher la nourriture n'est qu'à quelques rues du client, ils ne sont payés que pour la courte distance entre le restaurant et le lieu où se trouve le client, même s'ils parcourent des kilomètres pour se rendre au restaurant.

Plus tôt cette année, des chauffeurs de Bolt Food à Lviv ont formulé des demandes similaires auprès de la société Bolt. De nombreux Ukrainiens ont émigré à Lviv, loin du front, près de la frontière polonaise, et les livreurs affirment que Bolt a profité de leur situation difficile alors qu'ils cherchaient désespérément un emploi pour subvenir aux besoins de leur famille. Les livreurs ont obtenu une augmentation de salaire le 5 juillet. Celle-ci comprend



une augmentation du montant que les chauffeurs reçoivent lorsqu'ils livrent des aliments aux heures de pointe, le week-end, à des heures tardives et par mauvais temps. Des dispositions que les livreurs de Kiev veulent également obtenir.

La réduction des salaires de l'entreprise intervient alors que plus de 4 millions d'emplois ont été perdus depuis le début de la guerre.

C'est dans ce contexte que le parlement ukrainien a voté une loi qui érode considérablement les droits des travailleurs, en particulier dans les entreprises de moins de 250 salariés. Le droit du travail

général ne s'appliquera plus dans ces entreprises. Les travailleurs et travailleuses seront donc à la merci du bon vouloir des employeurs. Les motifs de licenciement dépendront du contrat de travail établi dans l'entreprise et non plus du code du travail. On imagine sans peine les situations qui vont être créées dans ces entreprises.

Les droits des syndicats ont été fortement restreints car ils ont été complètement écartés des décisions qui ont été prises.

Les législateurs affirment que la législation ne s'appliquera que le temps de la guerre. Mais George Sandul, avocat de l'organisation ukrainienne de défense des droits des travailleurs Labor Initiatives affirme que les syndicats et les experts juridiques craignent que la loi ne soit pas abrogée ensuite.

La législation ne découle pas de la guerre. Des propositions similaires ont été présentées quelques mois avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie. La commission parlementaire des politiques sociales et le ministère de l'économie ont fait pression pour modifier radicalement le droit du travail afin de favoriser les employeurs et de restreindre les droits syndicaux.

Source : Réseau syndical international de solidarité.

QUELQUES BRÈVES de l'État transcontinental actuellement désigné sous le nom "les USA"

■ BRÈVE DU 24 AOÛT À MINNEAPOLIS, MINNESOTA

"Homeless in Our Homeland"

Des Amérindien.nes vivant pourtant sur leurs terres ancestrales ne se trouvent pas simplement sans abris mais aussi expulsé.es manu militari de leur campement de fortune au bord du périphérique. Certain-es – victimes de la crise des opioïdes – se trouvent à la rue depuis 5 ans. Toutes et tous exigent la restitution de leurs terres, un doux rêve dans cette ville où la police se distingue par des violences raciales contre les peuples natifs et afro-américains, dont l'assassinat de George Floyd nous fournit l'exemple le plus monstrueux.

Source : <https://unicornriot.ninja/2023/wall-of-forgotten-natives-encampment-revived-after-five-years-gets-evicted/>



Campement de fortune de sans abris amérindiens à Minneapolis

■ BRÈVE DU 1^{ER} SEPTEMBRE

Le 1^{er} mai étant connoté trop "anarchiste", le pouvoir nord-américain préfère accorder le 1^{er} septembre comme jour férié pour la Fête des travailleuses et travailleurs

C'était le président démocrate conservateur, Grover Cleveland, qui craignait qu'une fête le 1^{er} mai ne devienne une commémoration de l'affaire Haymarket et ne renforce les mouvements anarchistes qui soutenaient la commémoration du 1^{er} mai dans le monde entier. En 1887, il a publiquement soutenu la " Fête du

travail " le 1^{er} septembre comme une alternative moins incendiaire, adoptant formellement la date comme jour férié fédéral aux États-Unis par une loi qu'il a signée en 1894.

■ BRÈVE DU 6 SEPTEMBRE À LUMKIN, GÉORGIE

Grève de la faim dans un Centre de rétention administratif

Partout dans l'État transcontinental, le sort des exilé.es se trouve entre les mains froides, très froides, des officiers de l'ICE - *Immigration and Customs Enforcement*, l'Agence de police douanière et de contrôle des frontières. Le mot "ICE" se traduit par "GLACE" et donne bien la température ambiante du traitement inhumain subi par les exilé.es sans papiers.

Le CRA-Stewart à Lumkin appartient à CoreCivic, une entreprise carcérale à but lucratif pesant plusieurs milliards de dollars. Il s'agit non seulement de l'un des plus grands centres de rétention de l'ICE du pays, mais aussi de l'un des plus meurtriers. Depuis 2017, neuf personnes détenues à Stewart sont mortes - certaines de négligence médicale et de COVID-19, d'autres par suicide. Des centaines de détenu-es ont également signalé «un schéma systémique d'abus sexuels par des agents de détention, des gardiens contractuels et des employés de l'ICE», dont la majorité ne fait pas l'objet d'une enquête.

Les longues périodes de détention de Stewart sont aggravées par une culture de la négligence médicale, des pratiques inadéquates en matière de personnel et un traitement inhumain.

Et bien sûr, la bouffe est tellement infecte et avariée qu'elle est devenue immangeable.

Source : <https://unicornriot.ninja/2023/hundreds-set-to-launch-hunger-strike-inside-stewart-detention-center>

■ BRÈVE DU 8 SEPTEMBRE À SACRAMENTO, CALIFORNIE

Le Sénat californien a donné son accord à un projet de loi légalisant les champignons hallucinogènes

Jusqu'à présent, le Colorado et l'Oregon sont les seuls États à avoir entièrement légalisé l'usage des champignons à psilocybine.

D'après l'Intercept*, au Congrès, en 2019 déjà, la députée Alexandria Ocasio-Cortez, coqueluche new-yorkaise des démocrates "radicaux", a présenté un amendement visant à étendre la recherche sur les psychédéliques.

" Il a été rejeté par une majorité de démocrates et la quasi-totalité des républicains. L'année dernière, Ocasio-Cortez s'est associée au représentant Dan Crenshaw, un député républicain du Texas, pour joindre des amendements au projet de loi annuel sur les dépenses militaires afin d'accroître l'accès aux traitements psychédéliques pour les anciens combattants et les membres du service actif, ainsi que pour élargir la recherche sur les substances psychédéliques. L'été dernier, le ministère américain des anciens combattants a lancé un certain nombre d'essais cliniques portant sur des drogues psychédéliques, qui se sont révélées prometteuses dans le traitement du syndrome de stress post-traumatique. "

Ah, qu'est-ce que l'on ne ferait pas pour les anciens combattants ?

Vous voyez, finalement, l'Amérique du nord, c'est magique !

* <https://theintercept.com/2023/09/08/california-psychedelics-bill>

Dathai, gt américaines

BELLA CIAO (Tre),

Baru, Futuroplis,
132 p., 20€.



Baru raconte sa vie. Troisième épisode. Une histoire franco italienne de prolos immigrés, traitée comme une saga des gens simples, oscillant entre tragédie et comédie, écrite d'un point de vue de la vie populaire, de l'intérieur. La cafetière italienne sur la table de formica, les hauts fourneaux pas loin, le baby foot dans le bistrot, le grand Est autour. Enfant du quartier de Sainte-Claire, à Thil, Meurthe-et-Moselle, Baru, l'alias de plume d'Hervé Barulea, est fils d'un père ouvrier et taiseux, « rejeton de la classe ouvrière ». L'enfance croise le prix à payer pour être admis comme un des leurs par les autres Français, « pour devenir transparent dans la société française ». Les engueulades des parties de

boules, la fuite de l'Italie fasciste, les batailles d'eau dans la rue l'été, la langue maternelle qu'on perd, les bourre-pifs pour virer les racistes d'un rade, toutes ces histoires et souvenirs qu'on raconte avec les copains ou en famille, Baru en fait un récit par touches. On y lit la vieille haine recuite de l'étranger pauvre, ici rital. Avec des contrepoints, comme l'histoire de Lazzaro Ponticelli, prénom francisé en Lazare en 1939, que l'État français a bien dû honorer, puisqu'il fut pendant quelques mois le dernier poilu de 14-18 encore vivant.

Ce dernier volet de la trilogie s'achève par l'envie de chialer devant la destruction des hauts fourneaux bouffés par la rouille, totems de cette vacherie d'usine « qui a fait des parents des Français ». Une histoire généreuse et drôle, mais qui a son lot de souffrances et de

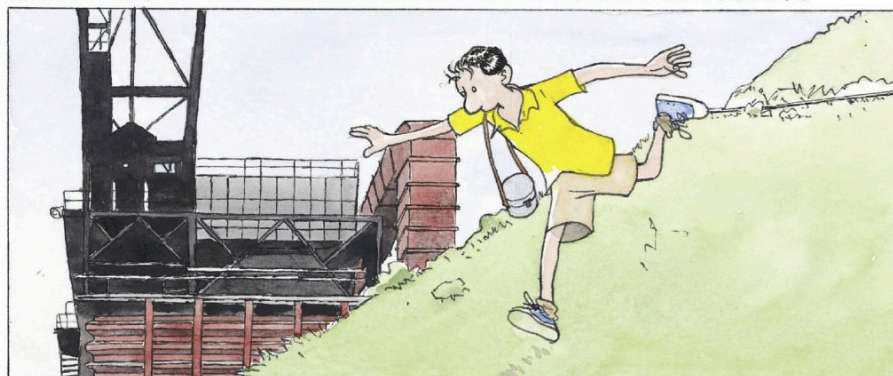
tragique. « On voudrait nous faire croire que les Italiens se sont bien intégrés, qu'ils sont un modèle. C'est dégueulasse. C'est un déni de tout ce qu'ils ont subi et dû faire pour s'intégrer. L'administration française les considérait comme des animaux. Parler des Italiens comme d'un modèle, cela permet de stigmatiser les nouveaux arrivants, » dit-il à la sortie du 1^{er} tome*.

Une histoire passée qui éclaire la longévité sur les crispations françaises actuelles, quand des gens traversent des frontières.

Nico, SINR 44

* Républicain lorrain, 17 octobre 2020.

NORMALEMENT, LES GOSSÉS N'AVAIENT PAS LE DROIT DE RENTRER DANS L'USINE.



MÉLANAÏLOUROLOGOS

Le discours du chat noir

... PARCE QUE LE LANGAGE EST POLITIQUE !

D'OU VIENT LE MOT "GRÈVE" ?

LA GRÈVE GÉNÉRALE EXPROPRIATRICE, C'EST L'ARME PRINCIPALE DU SYNDICALISME RÉVOLUTIONNAIRE.

MAIS QUE NOUS APPREND L'ORIGINE DE CE MOT ?

À L'ORIGINE, ON A UN MOT EN BAS-LATIN ISSU DU GAULOIS, "GRAVA", QUI SIGNIFIE "SABLE", "GRAVIER", ET PAR EXTENSION "PLAGE".

LE MOT A PAR LA SUITE ÉTÉ UTILISÉ POUR PARLER DE LA PLACE DE GRÈVE, GRANDE PLACE PARISIENNE EN BORD DE SEINE (AUJOURD'HUI PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE), OÙ LES JOURNALIERS ATTENDAIENT QU'ON LEUR PROPOSE DU TRAVAIL.

LE PÔLE EMPLOI DE L'ÉPOQUE, QUOI.

DÈS LE DÉBUT DU XIXE SIÈCLE, LE SENS DE CE TERME COMMENCE À ÉVOLUER : IL SIGNIFIE QUITTER UN EMPLOI POUR SE REMETTRE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL.

NOTAMMENT QUAND LE SALAIRE EST TROP BAS !

À LA RÉVOLUTION INDUSTRIELLE, IL PREND SON SENS ACTUEL : UN ARRÊT CONCERTÉ ET COLLECTIF DU TRAVAIL POUR PARALYSER LA PRODUCTION ET PORTER DES REVENDICATIONS !

EN ANGLAIS, LE MOT POUR GRÈVE EST "STRIKE", QUI SIGNIFIE LITTÉRALEMENT "LACÉRER" : PRATIQUE DES MARINS ANGLAIS DU XVIIIÈ SIÈCLE, QUI LACÉRAIENT LES VOILES DES NAVIRES AVANT LE DÉPART QUAND LES CONDITIONS DE TRAVAIL ÉTAIENT MAUVAISES !

STRIKE, BLOCAGE, ET SA-BO-TAGE !

LES INTERNATIONAL WORKERS OF THE WORLD, SYNDICAT AMÉRICAIN CRÉÉ AU DÉBUT DU XXÈ SIÈCLE, UTILISENT LE TERME "WILD CAT STRIKE" (GRÈVE DU CHAT SAUVAGE) POUR DÉFINIR UNE GRÈVE-SURPRISE.

LE LOGO DE LA CNT VIENT DE LÀ...

... IL FUT DESSINÉ PAR RALPH CHAPLIN, DES IWW, QUI A AUSSI CRÉÉ CET HYMNE DU SYNDICALISME RÉVOLUTIONNAIRE :

SOLIDARITY FOREVER, FOR THE UNION MAKES US STRONG !*

* : SOLIDARITÉ ÉTERNELLE, CAR L'UNION / LE SYNDICAT NOUS REND FORTS !

Boutajox

CONTACTS

LA CNT, pour quel syndicalisme ?

■ UN SYNDICAT !

Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts.

■ DE COMBAT !

Parce que les intérêts des travailleurs s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

■ AUTOGESTIONNAIRE !

Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes.

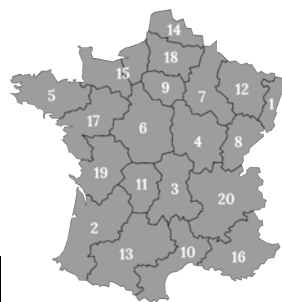
■ SOLIDAIRE !

Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme.

■ ANTICAPITALISTE !

Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-uns. C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre...

Un projet révolutionnaire !



1 Alsace

CNT STP67
Maison des Syndicats
1 rue Sédillot
67000 STRASBOURG
interpro67@cnt-f.org

2 Aquitaine

Syndicats Aquitaine
36, rue Sanche-de-Pomiers,
33000 Bordeaux
06 95 52 69 71
ul33@cnt-f.org

3 Auvergne

Union locale CNT
Salle Poly, place Poly,
63100 Clermont-Ferrand

4 Bourgogne-Franche-Comté

Syndicat intercorporatif de
Saône-et-Loire et de la Nièvre
19 rue du pavé,
71290 Cuisery
CNT 21
6b rue Musette
21000 Dijon
interco.21@cnt-f.org

5 Bretagne et Pays de la Loire

Union régionale CNT
BP 30423, 35004 Rennes
CEDEX
06 34 98 30 72
bretagne@cnt-f.org

6 Centre

CNT Centre
13 rue Pierre Fournier
41600 Lamotte-Beuvron
cnt-centre@cnt-f.org

7 Champagne-Ardennes

Syndicats CNT Marne
BP 90009,
51201 Épernay CEDEX

8 Franche-Comté

Syndicats CNT Doubs
c/o CESL, BP 121, 25014
Besançon CEDEX
cnt-doubs@cnt-f.org
CNT Jura
Sur la Roche
39370 Les Bouchoux

9 Île-de-France

Union régionale CNT
33, rue des Vignoles,
75020 Paris
0695456762
br.rp@cnt-f.org

10 Languedoc Roussillon

Union régionale CNT
6 rue d'Arnal 30000
Nîmes

11 Limousin

Union locale Limousin
6, rue de Gorre,
87000 Limoges,
cnt87@cnt-f.org

12 Lorraine

Union régionale CNT
ur.lorraine@cnt-f.org
UD CNT Moselle
5, place des Charrons,
57000 Metz
ud57@cnt-f.org

13 Midi-Pyrénées

Union régionale CNT
33 rue Antoine Puget,
31 200 Toulouse
07 81 10 63 66
midipyrenees@cnt-f.org

14 Nord-pas-de-Calais

Union régionale CNT
32, rue d'Arras, 59000 Lille
03 20 56 96 10
ur59- 62@cnt-f.org

15 Manche

Syndicat CNT Manche
cntmanche@cnt-f.org
facebook.com/cnmanche

16 PACA

CNT-STICS 13
c/o 1000 bâbords
61, rue Consolat 13001
Marseille

17 Pays de la Loire

voir Bretagne

18 Picardie

Voir avec Nord-pas-de-Calais

19 Poitou-Charentes

Union régionale CNT
20, rue Blaise-Pascal, 86000
Poitiers
05 49 88 34 08

20 Rhône-Alpes

Union régionale CNT
44, rue Burdeau
69001 Lyon

ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE

Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de
 30 € (soutien), 22 € (standard), à partir du numéro :

Si réabonnement, merci de cocher la case :

N O M P R É N O M

A D R E S S E

P R O F E S S I O N M A I L

Chèque à l'ordre de la CNT à renvoyer à : Combat syndicaliste C/O CNT 18 Avenue de Sierre / 07200 Aubenas

- Si vous souhaitez qu'un-e ami-e s'intéresse au CS ou si vous avez vraiment trouvé merveilleux ce numéro, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous abonner tout de suite, alors lisez bien ceci :

>> DURANT 3 NUMÉROS, NOUS VOUS ABONNONS GRATUITEMENT.

IL VOUS SUFFIT DE NOUS CONTACTER PAR MAIL : cs-administration@cnt-f.org
ou de REMPLIR LE BON CI-DESSUS ET DE COCHER CETTE CASE

Toutes ces offres d'abonnement valables uniquement en France métropolitaine. Nous contacter pour l'étranger. L'offre d'abonnement pour 3 numéros gratuits valable une seule fois par personne (même nom, même adresse). Bonne lecture.

Bureau confédéral

CNT 18 Avenue de Sierre
07200 Aubenas

www.cnt-f.org - Mèl : cnt@cnt-f.org

CONTRE LA PRIVATISATION DE LA PETITE ENFANCE

CHAT LUTTE ENCORE !

SAMEDI 25 NOVEMBRE - 16H

@ LA PAROLE ERRANTE, MONTREUIL

PROJECTION - DÉBAT - CONCERTS



**> EN SOUTIEN
AUX TRAVAILLEUSES
DE LA PETITE ENFANCE
EN LUTTE CONTRE
PEOPLE & BABY**

Depuis 2009, ces travailleuses dénoncent la privatisation de la petite enfance et ses conséquences catastrophiques pour les enfants et les professionnelles.

En réponse, l'entreprise People & Baby les a licenciées et s'acharne contre elles, malgré sa condamnation aux prud'hommes en 2018 pour discrimination syndicale.

> PROJECTION-DÉBAT
*Quand les femmes ont pris
la colère*
de Soazig Chappedelaine et
René Vautier,
en présence de Moïra
Chappedelaine-Vautier,
distributrice du film

> CONCERTS
*Julie Colère
René Binamé
Los Tres Puntos
Dubamix*



Événement organisé par l'Union Régionale Parisienne des
Syndicats CNT
Plus d'infos : urp.cnt-f.org / Cagnotte en ligne : cotizup.com/cnt